

UE Savoir-Faire et Savoir-Etre Professionnels

ECTS 11 crédits

Composante Santé

Présentation

Description

L'UE Savoir-Faire et Savoir-Etre professionnels se composent de 3 stages de 3 semaines obligatoires et d'une évaluation des pratiques professionnelles

La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sagefemme ou son représentant, sur avis du responsable de stage. Tous les stages doivent être validés pour passer dans l'année supérieure.

Afin de suivre les stages obligatoires, les étudiants doivent remplir les conditions exigées par l'article L3111-4 du Code de la santé publique en ce qui concerne les vaccinations obligatoires et fournir un justificatif. Dans le cas contraire, ils ne pourront pas effectuer les stages et leur année ne pourra être validée.

Les modalités de l'évaluation des pratiques techniques et la grille de notation sont communiquées aux étudiants à la rentrée. Pour valider l'épreuve, l'étudiant doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

En cas de non-validation, l'étudiant a la possibilité de se représenter à une synthèse clinique organisée à l'issue des stages du semestre.

La totalité des stages doit être de 315h.

Heures d'enseignement

S-SSV Stage sans visite 1h